

REGLEMENT

Randonnée **Piney s'habille en Rose**

Article 1 : DESCRIPTIF

Piney s'habille en rose est une manifestation caritative pour sensibiliser la population au dépistage précoce du cancer du sein. Cet événement prend la forme d'une marche à pied, de 5,8 ou 11,5 kilomètres, **non chronométrée**, associée à des ateliers autour de la santé et du bien-être, permettant de collecter des dons qui sont reversés à l'association « la ligue contre le cancer »

Article 2 : PARCOURS

Descriptif : Les parcours proposés aux participants sont les suivants :

- 11,5kms
 - Départ 9h30 - Halle de Piney
 - Arrivée prévue à 12h00 – Halle de Piney
- 5,8kms
 - Départ à 10h00 - Halle de Piney
 - Arrivée prévue à 12h00 - Halle de Piney

Il est rappelé que cette randonnée est à caractère **non compétitif**.

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette manifestation est **ouverte à toute personne (homme ou femme)** remplissant les conditions d'âge requises. **Les participants n'étant ni chronométrés, ni classés, le certificat médical n'est pas obligatoire.**

Limites d'âge et autorisations

- Parcours de 5,8 kms : à partir de 8 ans (le jour de l'événement)
- Parcours de 11,5kms : à partir de 16 ans (le jour de l'événement).

Les **participants étant mineurs** à la date de la manifestation pourront participer **à condition d'être accompagnés d'une personne adulte et devront obligatoirement fournir une autorisation parentale**.

Les animaux de compagnies ne sont pas acceptés sur les parcours pour des questions de sécurité.

Les participants sont priés de respecter la tranquillité des riverains et de préserver l'environnement en ne jetant aucun déchet dans la nature (des poubelles sont à votre disposition aux points de traversés et sur le site d'arrivée)

Article 4 : INSCRIPTIONS

Tarification : Le prix de l'inscription est **de 9€ quel que soit la distance. Sur cette participation de 9€, 6€ seront reversés à La Ligue Contre le Cancer.**

Modalités Les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes :

° Par courrier en règlement par chèque à : Comité des fêtes de PINEY – Manifestation « **PINEY s'habille en rose** » - Rue Louis Husson – 10220 PINEY

Validation : L'inscription ne sera validée qu'après acquittement de la totalité des frais d'inscription. L'inscription à la randonnée « **Piney s'habille en rose** » vaut adhésion expresse au présent règlement. Les dossards ne pourront être retirés qu'après la validation de l'inscription.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, ou raisons sanitaires, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ, d'arrêter celui-ci ou de modifier le parcours, voire de l'annuler sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscriptions, seul leur lot leur sera remis.

Article 5 : LE DOSSARD

L'ensemble des participants se voit attribuer un dossard obligatoire et conforme au parcours choisi. Afin de faciliter l'identification, chaque participant devra porter son dossard de façon visible. Toute personne n'ayant pas de dossard sera interdite sur le parcours pendant le temps de la manifestation.

La transmission non-officielle du dossard à une autre personne n'est pas autorisée, si tel est le cas, la personne ayant transmis son dossard sera la seule responsable en cas d'accident. Une infraction au règlement conduit à l'immédiate exclusion de la manifestation.

Article 6 : RECOMPENSES

Ne s'agissant pas d'une compétition, il n'y aura pas de présence de système de chronométrage ni de classement en fonction du temps.

Article 7 : RESPONSABILITE - ASSURANCES

- Responsabilité Civile Conformément à la législation en vigueur,

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de **SMACL Assurances**. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

En complément, il est vivement conseillé aux marcheurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leur propre risque.

– Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 8 : SECURITE

L'organisateur s'engage à mettre en place un plan de sécurité respectant les critères énoncés par la préfecture et les parcours sont encadrés par des « bénévoles ».

- Sur les parties du **parcours empruntant une voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route**. Le marcheur sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.
- Les marcheurs **se conformeront également aux indications fournies par les bénévoles mis en place par l'organisateur**
- Pour des raisons de sécurité, les téléphones portables sont conseillés. Les marcheurs sont invités à se munir du n° d'appel de l'organisateur 07.86.94.97.79.

En cas d'infraction, les participants seront responsables des accidents dont ils pourraient être auteurs ou victimes.

Article 9 : DROIT D'IMAGE

J'autorise expressément les organisateurs de **Piney s'habille en rose** ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser librement coordonnée postale, téléphonique et informatique, leurs images, collectées lors de mon inscription **à Piney s'habille en rose**.

Dans le cas contraire, il est impératif de signaler son refus d'exploitation des coordonnées personnelles, par courrier électronique, au mail suivant pineyshabilleenrose@gmail.com dans les 48 heures qui suivent la préinscription.

Toute inscription implique la prise de connaissance du présent règlement.